



Santé : cancers professionnels, vigilance accrue pour les PME

750 millions d'euros. C'est l'enveloppe globale consacrée au Plan Cancer 2. Dans ce dispositif, un important volet est dédié aux cancers professionnels. Une proposition, qui va dans le sens de celles soumises lors du colloque de l'INRS, concerne l'amélioration du recensement des cancers d'origine professionnelle ainsi que l'augmentation des contrôles des entreprises utilisant des cancérigènes. Le Plan Cancer évoque le chiffre de 2,3 à 5 millions de travailleurs exposés en France. Quatre priorités d'actions ont été fixées par les scientifiques au cours de ce colloque, à savoir renforcer la politique d'information sur les risques, repérer, supprimer et substituer les produits cancérigènes, mener une action renforcée auprès des TPE et des PME et, enfin, oeuvrer pour une meilleure prise en compte des activités connexes à la production. Le plan européen Reach, qui prévoit le remplacement des substances dangereuses, va dans ce sens. D'ici un an, avant le 1er décembre 2010, les dossiers d'enregistrement des substances classées CMR (cancérigène, mutagènes ou reprotoxiques) devront être déposés auprès de l'agence européenne des produits chimiques. À ce jour, l'agence européenne dénombre 27051 substances sur 97200 qui devraient être enregistrées au 1er décembre 2010.

Source : *Prévention BTP n° 125, janvier 2010*

Mise à jour le 12/01/2010